



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES : RÉSULTATS DE LA SECONDE VAGUE DE SÉLECTION

95 % DES DOSSIERS DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS RETENUS À L'ISSUE DES DEUX VAGUES DE SÉLECTION, POUR UN MONTANT TOTAL DE SUBVENTION DE 105 M€

Mercredi 13 octobre 2021

Vendredi 8 octobre 2021, le Premier ministre Jean CASTEX a annoncé les dispositifs de soutien à l'innovation qui seront dédiés au numérique éducatif, en présence de Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports dans le cadre du 4^{ème} Programme d'investissements d'avenir (PIA4). Ces dispositifs viennent amplifier l'action déjà lancée dans le cadre du plan France Relance pour faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de Covid 19, qui comporte un important volet dédié à la transformation et à la généralisation du numérique éducatif.

L'appel à projets (AAP) pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, lancé en janvier dernier, s'inscrit dans cette même volonté de transformation numérique de l'enseignement. Il a pour objectif de **réduire les inégalités scolaires** et de **lutter contre la fracture numérique**. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

- **L'équipement** des écoles en termes de matériels et de réseaux informatiques ;
- **Les services et ressources numériques ;**
- **L'accompagnement** à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Dans ce but, l'État a décidé d'investir **105 millions d'euros** dans le cadre du plan France Relance. **C'est de loin le plus grand effort réalisé par l'État en direction du déploiement du numérique pour l'éducation dans le premier degré.**

Cet AAP a connu un très grand succès avec pas moins de **7 182 dossiers** qui ont été reçus. Ce résultat démontre l'intérêt des collectivités pour la mesure et l'efficacité des procédures en ligne mises en place pour faciliter leurs démarches.

Une première vague de 6 323 dossiers instruits et retenus a été publiée en mai dernier, correspondant à 88 % des dossiers déposés, pour un montant total de subvention de l'État de près de 76 millions d'euros sur un total d'investissements prévus par les collectivités de plus de 127 millions d'euros. **La seconde vague de sélection, intervenue en octobre**, a permis de retenir **491 nouveaux dossiers** au bénéfice de 1 049 communes, pour un montant total de subvention de 29 millions d'euros. Cela porte à **6 814 dossiers le nombre de dossiers retenus au bénéfice de 7 740 communes**. Au total, **95 %** des dossiers ont été retenus dans le cadre de cet AAP. **Plus de 10 000 écoles et de 60 000 classes** bénéficieront ainsi de ce financement.

En savoir plus : www.education.gouv.fr/plan-de-relance-continuite-pedagogique-appel-projets-pour-un-socle-numerique-dans-les-ecoles-308341

Contact presse
Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Tél : 01 55 55 30 10
Mél : spresse@education.gouv.fr
www.education.gouv.fr/presse
https://twitter.com/Education_Gouv

